

Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru du Voidon

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion du ru du Voidon et de ses Affluents

Compte rendu de chantier

RC 11

COMPTE RENDU Réunion de chantier du 24/06/2015

Participants

Etat	:	Р	:	présent,	Α	:	absen	ıt,

	Etat : P : présent, A : absent,					II,	
	Structure	Nom et init. prénom	Tél.	Fax	Adresse courriel	Etat	Diffusion à
	1	CALIDRON	06.70.21.02.65		caudron.scea@wanadoo.fr		
		CAUDRON L.	06.78.24.92.03		_	P	-
		MESSANCE J.J.	06.13.76.48.52		jj.messance@wanadoo.fr	Α	
		LECLERE B.			leclereb.02@gmail.com	Α	
		CARLIN J.L.	03.23.74.83.87		jelocarlin300@gmail.com	Α	
МО	Syndicat	GERAULT N. (Président)	06.51.97.67.89		ngerault@mercin-et-vaux.fr	А	x
		COUVREUR A.	06.87.01.68.71		earla.couvreur@free.fr	Α	
		COUVREUR F.	06.80.65.54.18		couvreur.francis@wanadoo.fr	Α	
		ANDRY T.	06.88.53.66.73		theodoreandry@hotmail.fr	Α	
		T	1	I			
Moe	Antea Group	MOLINARI R.	06.88.53.20.65		regis.molinari@anteagroup.com	Α	х
ivioe	Antea Group	KOESTEL G.	06.19.19.65.12		guillaume.koestel@anteagroup.com	Р	
		WENDLING B.	06.26.87.45.35		benoit.wendling@sethy.eu	Р	
E	Ent. SETHY	SANTARINI C.	06.23.06.45.54			Р	х
		EINHORN C.				Α	
AMO	USAGMA	EMERY C.	03.23.20.36.16		union-des-syndicats@griv.fr	Р	Х
		CAUDRON L.	06.78.24.92.03		caudron.scea@wanadoo.fr	Р	
	Mairie de	LAVOINE C.	03.23.73.63.36		mairie@mercin-et-vaux.fr	Р	x
	Mercin-et-vaux	BUSIGNY J.C.	03.23.54.66.98		mairie@mercin-et-vaux.fr	Р	
	DREAL Picardie	DAUCHEZ D.	03.22.82.25.06		dominique.dauchez@developpement- durable.gouv.fr	А	х
		LEFEBVRE L.	03.23.24.68.27		llefebvre@cg02.fr	Α	
	CG 02	FARAMUS I.	03.23.24.84.12		ifaramus@cg02.fr	Α	х
	CR Picardie	SIRON A.	03.22.97.27.97		asiron@cr-picardie.fr	Α	х
		QUENTIN D.	03.23.27.66.79		damien.quentin@aisne.gouv.fr	Α	
	DDT 02	DELAVEAUD P.	03.23.24.64.73		patrice.delaveaud@aisne.gouv.fr	Α	х
	CA 02	AMBROSINO S.	03.23.22.51.08		Stephanie.ambrosino@ma02.org	Α	х
	-			•	_		
		ROY F.	03.23.73.63.91		francis.roy1@aliceadsl.fr	Α	
		LEQUEUX Y.	03.23.73.62.92			Α]
		BLONDELLE P.	06.70.99.19.80			Α	1
		BENOIST P.				A	х
		SEZILLE D.	06.76.51.36.31			A	1
		BERTHAUT J.P	06.87.35.45.72			A	1

Ordre du jour

- Bois et prairie inondables, aménagements de réseau (tranche conditionnelle n°2), aménagement du chemin de la Montagne.

Pièce(s) annexe(s)

Aucune

Prochaine réunion

Mercredi 8 juillet 2015.

NB: le présent procès-verbal, établi à partir des notes prises lors de la réunion mentionnée, est considéré comme définitivement approuvé, s'il n'a pas fait l'objet d'observations suite à la réunion de chantier n°12.

Planning prévisionnel

- Réalisation des aménagements de réseau semaine 27.
- Mise en place des grilles sur saignées rondin semaine 26.
- Reprise de l'aménagement du chemin de la Montagne semaine 26.
- Réception des travaux semaine 29.

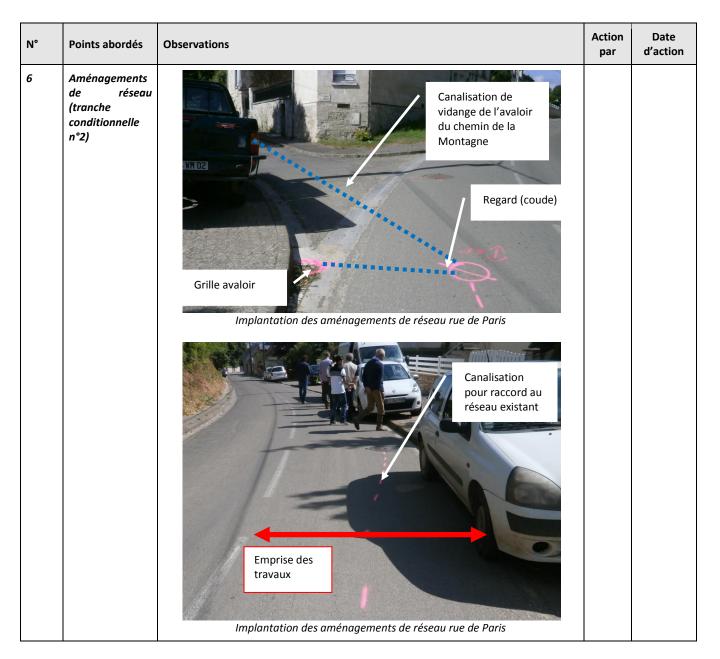
N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
1	Documents remis / à remettre	Documents remis en réunion - Documents à remettre -		
2	Remarque(s) sur le précédent compte-rendu	-	-	-
3	Bois inondable	Digues amont et aval: Les grilles anti-embâcles ont été mises en œuvre devant les deux vannes de régulation. Les matériaux utilisés ne sont pas conformes aux attentes du marché. Les grilles devront :	SETHY	Semaine 27

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
N° 4	Points abordés Aménagement du chemin de la Montagne	Dbservations L'aménagement du chemin de la Montagne a été réalisé conformément au schéma de principe fourni par le maître d'œuvre. Un merlon de faible hauteur était initialement prévu afin d'empêcher les écoulements provenant du chemin de la Montagne de se diriger vers la plateforme de Mercin Construction. Tel que réalisé, ce merlon ne permet pas aux engins agricoles d'accéder à la parcelle de M. Caudron. Il sera donc déposé. Les matériaux le constituant seront réutilisés afin de compléter la fermeture de la cavée longeant le chemin de la Montagne. ← plateforme Mercin Construction Merlon à déposer parcelle M. Caudron → Merlon de terre à déposer		
		plateforme Mercin Construction Merlon à déposer		
		Comblement de la cavée longeant le chemin de la Montagne		
		Fermeture de la cavée à compléter Comblement de la cavée		
		Comblement de la cavée longeant le chemin de la Montagne		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
5	Digues de prairie inondable	 Digues amont et aval: Les grilles anti-embâcles ont été mises en œuvre devant les deux vannes de régulation. De même que pour grilles installées sur les digues de bois inondables, les matériaux utilisés ne sont pas conformes aux attentes du marché. L'entreprise proposera au maître d'œuvre un autre modèle de grille, pour validation. 	SETHY	Semaine 27
		■ Le prolongement du renforcement de l'entrée de parcelle a été réalisé. ■ La clôture ainsi que les portails sont en cours de pose. ■ Un profilé drainant a été mis en place au droit des zones de résurgence (en bordure de mare, côté talus). ■ Destare à mottre en place une deuxième grille enti embêcle devent la tête.	SETHY	Semaine
		Restera à mettre en place une deuxième grille anti-embâcle, devant la tête de pont constituant l'exutoire de la mare. Renforcement de l'entrée de parcelle prolongé Renforcement de l'entrée de parcelle prolongé	JEIIII	27
	Dichagoss	Tête de pont en sortie de la mare à munir d'une grille anti-embâcles Profilé drainant mis en place au droit des résurgences		

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
5	Digues de prairie inondable		par	d'action

N°	Points abordés	Observations	Action par	Date d'action
N° 6	Points abordés Aménagements de réseau (tranche conditionnelle n°2)	Doublement d'une grille avaloir existante ■ Le positionnement exact de la grille avaloir reste à confirmer en fonction des matériaux qui seront utilisés. ■ Elle sera mise en place : ○ soit en amont direct de la grille existante. ○ soit 5m plus en amont, au droit d'une sortie de gouttière. ■ L'entreprise proposera au maître d'œuvre un modèle de grille avaloir, pour validation. Raccord au réseau EP en aval du chemin de la Montagne ■ L'implantation des ouvrages a été réalisée conformément aux demandes de la communauté d'agglomération du Soissonnais. Il s'agit : ○ d'une canalisation PVC CR16 permettant la vidange de l'avaloir situé sur le chemin de la Montagne ; ○ d'un regard béton visitable permettant de réaliser un coude ; ○ d'une canalisation PVC CR16 permettant de rejoindre le réseau EP existant ; ○ d'un regard béton visitable permettant le raccord au réseau existant. ■ Sous réserve de faisabilité technique, une grille avaloir sera mise en place le long de la bordure, au croisement du chemin de la Montagne et de la rue de Paris. ■ Cette grille avaloir permettra d'améliorer l'intégration des eaux de voirie au réseau.		
		 Elle sera connectée au premier regard (coude). Les travaux débuteront dès l'obtention de l'arrêté municipal de restriction de circulation (prévu pour le mardi 30 juin 2015). L'arrêté municipal prendra effet jusqu'à la fin des travaux. Les travaux prendront leur emprise sur une largeur correspondant à la moitié de la largeur de la voirie. Le passage des engins agricoles devra être assuré durant toute la durée des travaux. L'entreprise mettra en place des feux tricolores afin de réguler la circulation, par alternance des feux. L'entreprise veillera à la bonne signalisation des travaux et prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de ses employés (les travaux se situent en entrée de la zone urbanisée, dans un virage). Les travaux de réseau seront impérativement réalisés avant la fin de la semaine 29 (date prévue de réception des travaux). 	SETHY	Semaine 27 Semaine 27



Le maître d'œuvre Le 26 Juin 2015

Guillaume KOESTEL | Antea Group